

# BEAU DIMANCHE À PARIS, AVEC SES 4 500 MANIFESTANTS. DES RÉPONSES CONCRÈTES SONT EXIGÉES



Merci à chacune et chacun d'entre vous qui avez participé à l'appel du seul SNPDEN à la manifestation nationale du 26 novembre ainsi qu'aux actions académiques qui l'ont précédée. Plus d'un tiers de la profession était dans la rue pour exprimer l'exaspération des personnels de direction. Ce succès a dépassé les prévisions les plus optimistes et étonné les observateurs par son ampleur. La couverture médiatique a été exceptionnelle pour relayer ce mécontentement. Le ministre Gilles de Robien a été obligé de s'exprimer le soir même et le lendemain pour dire qu'il avait entendu les personnels de direction et qu'il comprenait les difficultés de notre métier.

Le SNPDEN a su fédérer toute une profession sur ses propositions et ses revendications. Par leur capacité à se mobiliser, les personnels de direction ont changé la nature des discussions qui étaient ouvertes depuis le 20 octobre et ont imposé l'ouverture de véritables négociations, sur les conditions d'exercice du métier et les exigences statutaires. C'est ce qu'a concédé Bernard Thomas, directeur de cabinet du ministre, à la délégation reçue au ministère à l'issue de la manifestation. Ces négociations ne peuvent maintenant être conduites qu'autour de la cohérence du projet du seul SNPDEN.

L'établissement ne doit plus être considéré comme un service déconcentré de l'État, avec une mission mal définie de guichet unique de service public. Il est un Établissement Public Local d'Enseignement : sa mission est pour l'essentiel celle de l'enseignement ; ses objectifs doivent être définis à moyen terme par un contrat d'objectifs auquel doivent être associés des moyens en conséquence ; pendant ce temps l'EPLF fonctionne en pleine responsabilité. Pour le reste, il est nécessaire qu'une

charte hiérarchise les sollicitations diverses adressées aux EPLE en fonction de leur compatibilité avec les missions éducatives. A partir de la délimitation d'un champ de compétence propre à l'EPLF, toute autre mission devrait relever d'une contractualisation particulière avec des moyens associés et des rémunérations annexes y compris pour les personnels de direction.

Il faut définir également par une charte les bonnes pratiques de pilotage des EPLE. Nos interlocuteurs ne doivent plus fonctionner sur le mode de l'ordre et de l'injonction, mais sur celui de la confiance et du conseil. Nos missions, qu'il ne faut pas confondre avec celles de l'EPLF, sont également fixées sur le moyen terme par notre lettre de mission. Il faut diminuer le nombre de circulaires nationales et supprimer toute circulaire redondante. Au niveau déconcentré, toute circulaire au niveau académique doit être concertée dans les groupes « Blanchet ». Le courrier électronique doit être réorganisé par priorités avec une priorité « direction ». Un groupe « Blanchet » d'un nouveau type doit être mis en place regroupant les autorités académiques, les collectivités territoriales et les organisations syndicales représentatives de personnels de direction.

Les nouveaux systèmes d'information et de communication doivent être redéfinis pour être avant tout au service des établissements, accessoirement pour faciliter les statistiques, mais ils ne doivent pas être des moyens de contrôle quotidien des établissements. Il faut des collaborateurs administratifs qualifiés et en nombre suffisant pour que nous puissions nous recentrer sur notre cœur de métier le pilotage pédagogique.

Nous voulons que soient reconnus notre charge et notre temps de travail par des mesures spécifiques ; il faut généraliser aux adjoints et à tous les chefs les bonifications jusque là réservées à certains ; il faut améliorer les ratios de promotion, il faut étendre la clause de pénibilité aux adjoints et créer une CPA, il faut améliorer les conditions de la formation initiale et continue par un cahier des charges national et développer un master de direction. Ce « beau dimanche à Paris » doit permettre de valoriser notre métier, de donner toute leur responsabilité à nos établissements, de défendre une éducation publique et laïque de qualité.

Philippe GUITTET